

COMMUNE DE ROYE – ETUDE D'IMPACT PLURIANNUEL

Vu le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition du seuil d'opération exceptionnelle d'investissement prévu par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article D 1611-35 du CGCT prévoyant que « en application de l'article L.1611-9 du CGCT, l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement est établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement. Cette étude est jointe à la présentation du projet d'opération exceptionnelle d'investissement à l'assemblée délibérante, qui peut intervenir à l'occasion du débat d'orientation budgétaire ou du vote d'une décision budgétaire ou lors de demande de financement ». Elle est obligatoire pour tout projet d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur aux seuils suivants :

* pour les communes et les établissements de coopération intercommunale dont la population est inférieure à 5000 habitants, le seuil est fixé à 150 % des recettes réelles de fonctionnement.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juin 2016 approuvant le projet de création du Centre Culturel de ROYE ;

Considérant que le montant de l'investissement projeté dépasse le seuil fixé par le décret susnommé à 150% des recettes réelles de fonctionnement pour les collectivités de la taille de ROYE :

- Recettes réelles de fonctionnement au BP 2018 : 576 703 €

- Montant prévisionnel de l'opération exceptionnelle d'investissement concernée : 2 285 000 € HT

Notre commune a donc obligation de présenter cette étude.

Le projet de construction du Centre Culturel a été prévu dès 2016/2017.

Ce projet est prévu sur 3 budgets : 2017, 2018 et 2019.

L'appel d'offre pour le marché de travaux a été lancé en fin d'année 2017 et l'attribution des lots faite par délibération le 28/02/2018.

Coût prévisionnel : 2 285 000 € HT (soit 2 742 000 € TTC)

Les demandes de subventions sont en cours. A ce jour sont connues : Département (155 900 €), la DETR (648 000 €). Nous espérons 400 000 € par la Région au titre du FEADER.

Est prévu également pour 2018, un emprunt (ou un prêt relai). Celui-ci pourra être contracté fin 2018 ou en 2019, en fonction des subventions qui pourraient déjà être versées et de l'évolution du coût du projet.

Pour rappel, depuis quelques années, notre commune n'a plus à supporter d'emprunt et n'est pas endettée.

A ce stade du projet, le coût d'exploitation du futur Centre Culturel n'a pas été calculé. Les gros travaux d'entretien de voirie ou de bâtiments sur la commune ont été effectués régulièrement ces dernières années. Ce budget et celui de 2019 seront en partie consacrés au grand projet de notre mandat, la création du Centre Culturel, et même si ceux-ci seront fortement impactés, la comptabilité saine de la commune devrait permettre de mener à bien ce projet sans avoir à modifier profondément la fiscalité directe.